Numéro	DL231114-VM01
Nature de l'acte	Délibération
Matière Domaines de compétences par thèmes – Enseignement	
Objet	Modification du périmètre de la carte scolaire d'Illkirch-Graffenstaden



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 décembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents:

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur STEINHART André ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge
- Monsieur KIEHL Fabrice ayant donné procuration à Monsieur HERBEAULT Cédric
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame DABYSING Davina
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME

Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 28 Nombre de conseillers votants : 35

1er décembre 2023 Date de convocation et affichage : 14 décembre 2023 Date de publication délibération :

Numéro	DL231114-VM01	
Matière	8.1. Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	1/2

VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. MODIFICATION DU PÉRIMETRE DE LA CARTE SCOLAIRE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'article L212-7 du Code de l'Education dispose que « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chaque école est déterminé par délibération du conseil municipal ». Ainsi, la Ville est compétente pour modifier les périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

Cette sectorisation qui s'appuie sur l'implantation géographique des écoles ainsi que sur leurs capacités d'accueil a pour objectif la cohérence géographique afin de privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile tout en maintenant un équilibre entre les différentes écoles.

Suite à l'étude réalisée de mai à octobre 2023, les objectifs de la nouvelle sectorisation sont :

- de rééquilibrer les maternelles Sud, Orme et Libermann ainsi que les élémentaires Sud et Hautval;
- d'alléger la maternelle Plaine qui est en tension d'accueil due aux nombreuses constructions sur le secteur;
- d'alléger légèrement les écoles maternelles et élémentaires du Nord dont la capacité d'accueil est quasi atteinte.

Ainsi, afin de répondre à ces objectifs, le Maire propose de modifier la sectorisation conformément à la définition des périmètres de recrutement des établissements du 1^{er} degré figurant en annexe 1.

Ces modifications interviendront à compter de septembre 2024 pour les enfants entrant en petite section et au CP. Pour les nouveaux arrivants dans la commune, l'inscription se fera dans le nouveau périmètre dès janvier 2024.

Annexes:

- 1 : Nouvelle sectorisation par découpage
- 2 : Nouvelle carte scolaire par rue
- 3 : Plan Carte scolaire 2024

Numéro	DL231114-VM01	
Matière	8.1. Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	2/2

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver la sectorisation pour les écoles municipales conformément à la définition des périmètres de recrutement des établissements figurant en annexe de la présente délibération;
- De décider que cette sectorisation entrera en vigueur
 - à compter de septembre 2024 pour les enfants entrant en petite section et au CP;
 - à compter de janvier 2024 pour les nouveaux arrivants dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

Pour:

28

Abstentions: 7

FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,

BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL

Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME